

Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise  
A l'attention de Mme la présidente Zammit-Popescu  
Immeuble Autoneum  
Rue des Chevries  
78410 Aubergenville

N/Réf : DGIF-VALO-2023  
Affaire suivie par : Abir JENDOUBI  
[abir.jendoubi@sncf.fr](mailto:abir.jendoubi@sncf.fr)  
06. 03.73.52.57

Saint-Denis, le 20/04/2023

Objet : Travaux Eole gare les Mureaux - Création d'une servitude de passage

Madame,

Je me permets de revenir vers vous dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle gare les Mureaux. J'accuse réception de votre courrier du 19 janvier 2023, nous confirmant votre accord pour la cession du foncier nécessaire au réaménagement et au redimensionnement de l'accès Sud de la gare et je vous en remercie.

En sus de cette emprise de 237 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section AP n°593, propriété de la Communauté urbaine, notre projet nécessite l'utilisation d'un passage technique d'une largeur de 2m sur une longueur de 70m environ entre le talus ferroviaire et le parking (plan annexé).

En effet, pour rappel, notre projet prévoit le remplacement du portillon à l'entrée de ce passage afin d'accéder au local poubelle du commerce en gare ainsi qu'au local réserve de la gare.

Nos équipes respectives se sont interrogé sur le traitement juridique ce foncier, appartenant au domaine public communautaire, inconstructible du fait de sa proximité du talus (moins de 2m à compter du pied de talus) le rendant inexploitable.

La solution retenue et partagée étant la création d'une servitude de passage, je vous sollicite, par la présente, pour obtenir votre accord sur la création de cette servitude au profit de SNCF G&C. Les modalités de cette servitude seront à définir lors de l'acte authentique d'acquisition de la parcelle précédemment mentionnée.

Nous restons évidemment à l'écoute de propositions alternatives pour répondre à notre besoin et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées



Pierre LABARTHE  
Directeur des gares d'Ile de France

En annexe:

- Plan projet – création servitude de passage

En copie:

- le Département des yvelines - Direction du Patrimoine Immobilier